

DOSSIER DE PRESSE

Le 6 juin 2019

« Ma santé 2022 » : La Haute-Saône, territoire pionnier dans la transformation de notre système de santé

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse	p.2
Exercice coordonné : plébiscité par les professionnels, encouragé par l'ARS	p.3
400 médecins généralistes : recrutements en cours en Bourgogne-Franche-Comté	p.4
La télémédecine pour abolir les distances	p.5
Hôpital de proximité : premier échelon des soins hospitaliers	p.6

Communiqué de synthèse

En Haute-Saône, de nombreuses initiatives illustrent d'ores et déjà très concrètement le plan national « Ma santé 2022 », engagement collectif pour transformer notre système de santé et répondre aux difficultés d'accès aux soins dans les territoires.

Ces transformations témoignent notamment de nouvelles synergies entre les professionnels de ville, du médico-social et de l'hôpital.

Le directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, Pierre Pribile, s'est rendu à la rencontre des acteurs qui portent ce changement, jeudi 6 juin 2019.

Au programme : la visite de la maison de santé des Trois Provinces, à Champlitte, où l'équipe conjugue **l'exercice coordonné** au service du soin, mais aussi de la recherche (en antibiothérapie) et de la formation.

Le déplacement s'est poursuivi au centre de santé Cap Futur, puis au pôle médical de Dampierre-sur-Salon, où a été signée une convention dans le cadre de la **mesure « 400 médecins »**, favorisant le recrutement de généralistes dans les territoires qui en manquent.

Ce pôle regroupe un centre de santé et des professionnels de santé libéraux qui assurent aussi des consultations avancées de spécialités.

Après un passage à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Dampierre, le directeur général s'est ensuite rendu au centre hospitalier du Val de Saône, à Gray, pour un tour d'horizon des projets de cet établissement qui fusionne avec le groupe hospitalier de la Haute-Saône (GH70) et qui a vocation à être labellisé « **hôpital de proximité** ».

Gros plan également sur les **communautés professionnelles territoriales en santé (CPTS)** ou le **déploiement de la télémédecine, pour abolir les distances...**

Des réponses adaptées

D'autres mesures s'inscrivent au programme de la stratégie de transformation du système de santé comme l'adaptation des formations (réforme du premier et du deuxième cycle des études médicales), la multiplication des stages d'étudiants en cabinets de ville, pour susciter des vocations au profit des territoires les plus fragiles ou le développement des délégations de tâche et des coopérations entre professionnels de santé pour libérer du temps médical...

La Haute-Saône figure parmi les **territoires de France** au sein desquels les projets « Ma santé 2022 » avancent le plus rapidement.

Mais l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour améliorer l'accès aux soins.

« Ma santé 2022 » fait le pari d'un changement délibéré de méthode, en s'appuyant sur les acteurs locaux pour construire des réponses adaptées, territoire par territoire.

Exercice coordonné : plébiscité par les futurs professionnels, encouragé par l'ARS

L'enquête sur les déterminants à l'installation dévoilée en avril dernier par le Conseil national de l'Ordre des médecins, montre l'appétence des futurs professionnels pour de nouveaux modes d'exercice en ville.

Seuls 3% d'entre eux souhaitent un exercice libéral isolé, 45% plébiscitant un exercice regroupé (en maison de santé pluri professionnelle/MSP, centre de santé/CDS ou en cabinet de groupe), et près de 30% se dirigeant vers un exercice mixte libéral et salarié.

Les aspirations professionnelles des jeunes médecins valident donc la stratégie « Ma santé 2022 » en faveur de l'exercice coordonné en général, et de l'exercice regroupé en particulier.

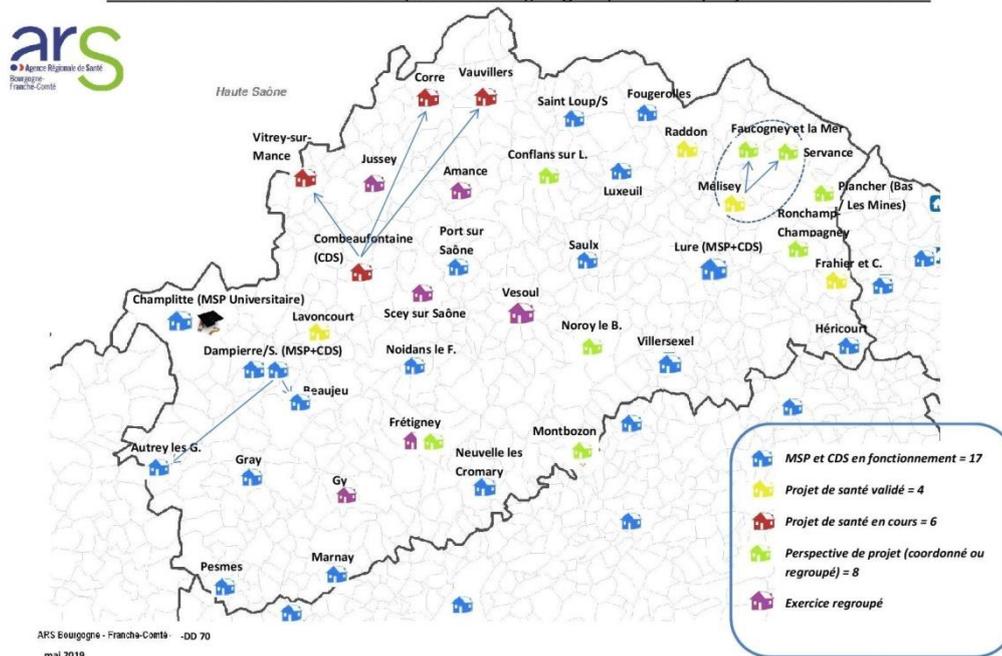
La Bourgogne-Franche-Comté a une longueur d'avance dans cette dynamique : l'an dernier elle a célébré l'ouverture de la centième maison de santé !

L'ARS s'appuie sur son réseau d'animation territoriale, pour susciter et **encourager les projets portés par les professionnels et soutenus par les élus, les institutions et les acteurs locaux.**

A ce jour, la région compte 133 projets de MSP validés.

Zoom sur la Haute Saône

Carte de l'exercice coordonné (MSP et CDS), regroupé et des projets en Haute-Saône



MSP Universitaire de Champlitte : Une première en Franche-Comté

Cette labellisation MSP « Universitaire » permettra la participation de la maison de santé de Champlitte à des projets de recherche ou à des études médicales en collaboration avec le CHRU de Besançon. La thématique de recherche du premier projet, ICARE, concerne l'optimisation de la prescription d'antibiotiques en soins primaires.

400 médecins généralistes : recrutements en cours en Bourgogne-Franche-Comté

« Ma santé 2022 » prévoit le recrutement de 400 médecins généralistes dans les territoires connaissant des difficultés d'accès aux soins.

Cette mesure opérationnelle depuis février se décline **en deux volets complémentaires** pour toucher un large vivier de recrutement et répondre aux besoins de territoires aux caractéristiques différentes.

Le premier volet propose à l'échelle nationale au moins 200 postes à exercice partagé ville/hôpital destinés à des médecins recrutés en tant que praticiens hospitalier contractuels à temps partiel, leur autre mi-temps étant assuré en ambulatoire dans une zone sous-dense ou un quartier prioritaire de la ville.

Le second volet soutient la création d'au moins 200 postes de médecins salariés en zone sous-dense ou quartier prioritaire de la ville grâce à l'octroi d'une aide à l'équipement, d'une garantie financière et d'un accompagnement technique à des employeurs de différentes natures (collectivités territoriales, centres hospitaliers, centres de santé mutualistes...)

Le contrat signé ce 6 juin à Dampierre-sur-Salon entre l'association CAP' Futur, centre de soins Les Gavottes et l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, s'inscrit dans ce cadre.

C'est le premier en Bourgogne-Franche-Comté, il concerne le salariat d'un médecin qui exercera au centre de santé de Dampierre-sur-Salon.

La télémédecine pour abolir les distances

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a engagé des appels à projets successifs qui lui permettent de déployer très largement les équipements de télémédecine dans la région. Cette pratique se développe très vite en région avec plus de 9 000 actes recensés en 2018, soit une augmentation de plus de 50% par rapport à 2017.

La première phase, conduite en 2017, ciblait l'équipement des maisons de santé pluri professionnelles, les groupements et cabinets généralistes dans les zones fragiles.

Une soixantaine de structures ont été accompagnées.

Les sites sélectionnés entrent progressivement en phase opérationnelle, prioritairement pour des télé expertises en dermatologie, en cardiologie et en gériatrie, télé spécialités les plus plébiscitées par les professionnels de santé et les patients.

La stratégie régionale s'appuie sur deux autres appels à candidatures : fin 2018 pour le secteur médico-social et plus particulièrement les EHPAD ; les déploiements commenceront à l'automne et en 2020 pour une troisième phase concernant les personnes en situation de handicap.



Réunion publique jeudi 13 juin, au Parc des expositions de Vesoul

Instance consultative de démocratie en santé, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. Parmi ses missions : l'organisation de débats publics dans le but de recueillir l'avis des citoyens.

C'est dans ce contexte que le conseil territorial de santé de Haute-Saône, « chambre départementale de la CRSA », organise une réunion publique jeudi 13 juin, de 18 heures à 20 h 30, Parc des expositions 70.

Thème : « la télémédecine au plus près du territoire, au service de nos concitoyens ».

En préambule, dès 14 heures (et jusqu'à 17 heures uniquement), des démonstrations en direct de différents usages de la e-santé.

Hôpital de proximité, premier échelon des soins hospitaliers

Un projet territorial de santé est en cours d'élaboration pour le centre hospitalier du Val de Saône, à Gray et le Groupe Hospitalier de Haute Saône (GH70), à Vesoul qui doivent fusionner au 1^{er} janvier 2020 (une direction commune est déjà en place depuis début 2019).

L'établissement se mobilise en particulier pour favoriser l'attractivité médicale et développer l'activité. Il est sur la voie d'une labellisation **en tant qu'hôpital de proximité**.

La définition des missions de ces futurs hôpitaux de proximité figure dans le projet de loi Santé examiné en ce moment au Parlement.

Ces établissements, qui bénéficieront d'un financement repensé, permettront aux patients d'accéder à un diagnostic et une première réponse au plus proche de leur domicile.

Ils travailleront en coopération étroite avec les professionnels de ville qu'ils accueilleront à la fois dans leurs instances de gouvernance et dans leur organisation de travail grâce à un exercice mixte.

En Haute Saône, les sites de Gray, Lure et Luxeuil ont vocation à bénéficier de ce nouveau label « Hôpital de proximité ».

Vers des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) pour de meilleurs soins aux patients

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) rassemblent les professionnels de santé d'un même territoire pour répondre aux besoins de santé de la population : par exemple trouver des médecins traitants pour les patients qui en sont dépourvus, garantir l'accès à des consultations sans rendez-vous en journée... mais aussi pour coopérer avec les hôpitaux et les EHPAD afin de faciliter le parcours des patients.

Le projet « Ma santé 2022 » vise 1 000 CPTS sur l'ensemble du territoire national.

En Haute Saône, 4 projets de CPTS respectivement autour de Gray/Lure/Luxeuil/Vesoul, visent à mailler l'ensemble du département.